



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 Novembre 2008

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

PRESENTATION FOYER DIJONNAIS

M. de HÉRICOURT, responsable de maîtrise d'ouvrage au Foyer Dijonnais et M. BOUCHEZ architecte, présentent un projet de construction de logements sociaux à réaliser sur une parcelle communale, cadastrée AN 111 et 110, lieudit « le Pâquier ». Le projet se veut innovant de par sa conception et les matériaux employés mais surtout précurseur en matière d'économie d'énergie. L'ensemble immobilier pourrait regrouper quatre logements de type 4 (d'environ 90m² chacun) et quatre logements de type 3 (d'environ 75 m² chacun) habitables fin 2010. L'organisme de HLM attend de la commune un accord de principe sur une vente ou une location emphytéotique, afin d'inscrire l'opération dans un programme de travaux et préparer les dossiers de subventions inhérentes à la construction pilote.

A 19h50, les intervenants quittent la salle. Les membres du Conseil débattent du projet et souhaitent approfondir leur réflexion pour rendre leur décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

PLACEMENT DE FONDS

Le Conseil Municipal décide de placer la somme de 200 000,00 € pendant une durée de quatre mois sur un compte à terme à la Trésorerie Générale de Côte d'Or.

TERRAIN RESERVOIR DE LA COMBE

Un accord de principe est donné sur la vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée A 219, lieudit " Rue de Vergy" à M. et Mme KOHLER André, domiciliés rue de la Combe, pour lesquels l'accès de leur propriété est actuellement inexistant. Un géomètre a délimité provisoirement une parcelle de 106 m². Cette portion de terrain se trouve dans une zone d'espace naturel protégé au PLU, ce qui signifie qu'elle ne sera jamais constructible.

Le Conseil Municipal définit un prix de vente de 0,36 € au mètre carré, les frais d'actes notariés à la charge de l'acheteur. Pour finaliser l'opération, le Conseil Municipal s'engage à édifier une clôture, le long de la propriété KOHLER, afin que chacun reste bien dans ses limites.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au bornage définitif et à signer l'acte de vente de la parcelle à M. et Mme KOHLER, à l'étude de Maître ROYET François Xavier, notaire à Nuits Saint Georges, Côte d'Or.

EXPLICATIONS SUR LA P.V.R.

Un dossier relatif à l'instauration de la P.V.R. (participation pour voies et réseaux) est transmis par la DDE. Le Maire commente ce dossier et les conseillers désignent des membres qui auront la charge de préparer un résumé synthétique permettant de prendre cette décision importante : M. Gérard TARDY, M. François de la GRANGE, M. Antoine LARDY, M. Jean-Paul MAGNIEN.

INFORMATIONS SUR DOSSIER ZAC

L'avocat de la commune doit transmettre sous peu le mémoire de réponse au tribunal administratif sur la création de la ZAC multi sites. Dès sa réception, le Conseil Municipal se réunira de façon informelle, pour relire ou apporter des modifications à sa rédaction. Ensuite, contact sera repris avec le BAFU pour définir la suite à donner à la procédure.

COURRIER MME PEIRAZEAU CARMEN

Le préfet transmet une lettre par laquelle il demande quelles sont les actions qui ont été réellement entreprises pour lutter contre les nuisances de stationnement, de bruit et de pollution dues à la concentration de camions sur les différents parkings aux alentours du restaurant du Relais des Grands Crus. Ce courrier fait suite à un rappel de Mme Carmen PEIRAZEAU auprès du préfet.

Le Conseil Municipal s'accorde à dire que les mesures préconisées par le conciliateur de justice, lors de la réunion du 26 mai 2005, n'ont pas toutes été respectées.

Aussi, la gendarmerie sera contactée pour vérifier que la signalisation mise en place est respectée. Des contacts seront repris avec les propriétaires et locataires des parkings pour un aménagement moins polluant.

SUBVENTION AUX MANEGES

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 288,00 € à Mme HUGUENIN Monique de Genlis (Côte d'Or), à titre de subvention aux forains pour la fête patronale du village.

QUESTIONS DIVERSES

- L'agenda proposé par média Conseil Diffusion sera réalisé pour l'année 2010
- Un club de jeunes est reconstitué avec les statuts d'une junior association.
- Les nouveaux permis de construire, les résultats des dernières analyses d'eau sont portés à connaissance.
- Affouages: distribution le 03/12/08 à 19h.
- Lettre de remerciements de Mme PANSIOT Christine pour l'aménagement de sa sortie.

Prochain Conseil le 10/12/08, à 19h, en séance publique